

Règlement intérieur spécial COVID

L'école fait appliquer le protocole sanitaire en vigueur. Celui-ci évolue en fonction des injonctions du ministère de l'éducation et des décrets promulgués.

Voici 4 points essentiels à respecter :

- Le port du masque (correctement porté avec le nez couvert) est obligatoire pour toute personne âgée de plus de 11 ans dans l'enceinte de l'école et dans un rayon de 50m de l'école (décision du préfet du Nord).
- La désinfection des mains (3 bornes de gel hydroalcoolique sont à la disposition des personnes entrant dans l'enceinte de l'école) est obligatoire dès le portail franchi.
- En maternelle : les parents peuvent entrer dans le couloir mais le principe de distanciation reste en vigueur. Merci de respecter le marquage au sol.
- En primaire : les parents pourront accompagner leur enfant jusqu'à la classe. Le principe de distanciation physique ne s'applique pas à l'extérieur.

Je vous remercie de faire suivre ces 4 points aux personnes qui accompagnent vos enfants à l'école.

Mme Stéphanie Mullier,
Chef d'Établissement

Signatures des deux parents en cas de séparation :

La Mère :

Le Père